



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 12, 120 et 121 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Prévisions révisées découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003

Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003 (A/C.5/58/10). Lors des entretiens qu'il a eus à cette occasion avec des représentants du Secrétaire général, ceux-ci lui ont fourni des renseignements complémentaires.

2. Les dépenses indiquées dans ces prévisions révisées découlent des résolutions et décisions du Conseil économique et social mentionnées dans le rapport du Secrétaire général. Il est précisé par celui-ci que les incidences sur le budget-programme de la résolution 2003/57 du Conseil, intitulée « Revitalisation et renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme », font l'objet d'un rapport distinct, présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

3. Il ressort du paragraphe 49 du document A/C.5/58/10 que les dépenses supplémentaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003 sont estimées à 2 040 400 dollars et pourront être financées à hauteur de 1 197 700 dollars au moyen des crédits ouverts pour les exercices biennaux 2002-2003 ou 2004-2005. Le solde de 842 700 dollars à imputer sur l'exercice 2004-2005 serait financé conformément aux procédures relatives au fonds de réserve établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande à la Cinquième**



Commission de prendre note du montant estimatif de 842 700 dollars, étant entendu que, le cas échéant, le Secrétaire général demandera les crédits nécessaires dans un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qu'il présentera à l'Assemblée générale. Le Comité fait observer que l'adoption par l'Assemblée de la proposition formulée au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général concernant la programmation de réunions aurait pour effet de ramener de 842 700 dollars à 616 500 dollars le montant des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/C.5/58/10, par. 54).
